



## ARRETE MUNICIPAL N°ARR 2026-157

### DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR DAVID POLIZZI, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de Villebon-sur-Yvette,

**Vu** les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire la possibilité de déléguer une partie de ses fonctions, à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des conseillers municipaux,

**Vu** l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales relatif à la subdélégation de signature aux adjoints et conseillers municipaux, des délégations octroyées par le Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L. 2122-22 dudit code,

**Vu** la réglementation relative à l'aviation civile et aux nuisances sonores des aéroports,

**Vu** le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 20 mars 2026 dûment affiché à la porte de l'Hôtel de Ville,

**Vu** la délibération n°2026-03-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

**Vu** la délibération n°2026-03-002 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à neuf,

**Vu** la délibération n°2026-03-003 du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au Maire,

**Vu** la délibération n°2026-03-004 du 20 mars 2026 relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** les nuisances générées par l'activité de l'aéroport Paris-Orly et leur impact sur la santé, le cadre de vie et le bien-être des habitants,

**Considérant** l'importance d'une action municipale proactive, visible et structurée pour réduire ces nuisances,

**Considérant** la volonté municipale de représenter efficacement les intérêts de la population auprès des autorités compétentes et des opérateurs aéroportuaires,

**Considérant** qu'il convient en conséquence de donner délégation de fonctions en la matière à Monsieur David POLIZZI, conseiller municipal,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter du 2 avril 2026, Monsieur David POLIZZI, conseiller municipal, reçoit délégation de fonctions et signature pour remplir, sous ma surveillance et ma responsabilité, les fonctions qui me sont dévolues, concernant la lutte contre les nuisances aéroportuaires.

Il exercera les fonctions déléguées dans les domaines suivants :

- Représentation de la Commune auprès des instances de représentation des habitants ;
- Suivi des plaintes des habitants concernant les nuisances sonores et environnementales en lien avec le Cabinet du maire ;
- Coordination des actions de mesure et de suivi du bruit, en lien avec les services compétents et les études techniques ;
- Élaboration et proposition de mesures locales visant à réduire les nuisances (tracés de vols, horaires/couvre-feu, dispositifs de compensation) ;
-



**ARRETE MUNICIPAL  
N°ARR 2026-157**

- Animation de la communication auprès des habitants sur les mesures entreprises, l'évolution des nuisances et les voies de recours ;
- Participation aux comités locaux de suivi, commissions consultatives ou instances de concertation sur l'aéroport.

Il assure dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la Commune avec le concours des services municipaux intéressés.

Monsieur David POLIZZI aura délégation de signature pour les actes et pièces suivantes :

- Tous actes, courriers, décisions et documents administratifs et comptables relatifs aux domaines précités, les convocations et comptes-rendus des réunions et instances pilotées ainsi que les conventions de partenariat sans incidence financière significative.

Les dispositions des précédents alinéas ne sont pas applicables :

- Aux décisions relatives à la situation des personnels et à l'organisation des services ;
- Aux contrats d'emprunt, de garantie d'emprunt et d'ouverture de crédits de trésorerie ;
- Aux contrats de délégation de service public ainsi qu'aux actes d'engagement des marchés publics et à leurs pièces annexes ;
- Aux actes d'achat ou de vente de patrimoine immobilier ainsi qu'aux baux ;
- Aux actions en justice intentées au nom de la Commune ou dans lesquelles celle-ci est citée.

**ARTICLE 2 :** Lorsque le bénéficiaire de la délégation se trouve en situation de conflit d'intérêts, il en informe immédiatement par écrit le Maire précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles le conseiller municipal bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

**ARTICLE 3 :** Dans le cadre de la présente délégation, les actes signés par Monsieur David POLIZZI devront comporter le cartouche de signature suivant :

Pour le Maire, et par délégation,

David POLIZZI,  
Conseiller municipal délégué à la lutte contre les nuisances aéroportuaires

**ARTICLE 4 :** La présente délégation prend automatiquement fin le jour où le délégataire viendrait à cesser d'exercer ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu le 15 mars 2026.

**ARTICLE 5 :** le présent arrêté sera inscrit sur le registre des arrêtés municipaux, transmis par voie électronique à la Préfecture de l'Essonne et publié sur le site de la Ville.



**ARRETE MUNICIPAL  
N°ARR 2026-157**

Une ampliation sera adressée pour son exécution à :

- Au Directeur Général des Services
- A Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- A Madame la Préfète de l'Essonne
- A Madame la Responsable du Service de gestion comptable de Palaiseau

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> avril 2026

**Le Maire**



  
**Victor DA SILVA**

**Publié pendant au moins deux mois sur le site de la Ville à compter du 7 avril 2026**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (Article R421-1 du Code de la justice administrative) sis 56, Avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « Télérecours ».

Le délai de recours de deux mois court dès sa publication et/ou sa notification aux intéressés.